



MASTER 2

Mention « PHILOSOPHIE »

Parcours

« Philosophie politique, juridique et éthique »

2024-2025

(Mis à jour le 2 septembre 2024)

Informations générales	2
Calendrier universitaire	3
Sites institutionnels	3
Présentation du parcours	4
Programme	5-6
Organisation des enseignements	7
Liste des enseignements	8
Descriptif des enseignements	9- 23
Mémoire de recherche	24-30
Liste des enseignants de la faculté	31-32
Régime d'examen	33
Préparation aux concours	34-35
Emploi du temps 1 ^{er} semestre	36

Informations générales

Responsable pédagogique : **Charles GIRARD**, Lyon 3
charles.girard@univ-lyon3.fr

Secrétariat : **Sandrine BAROU**
04 78 78 72 61
sandrine.barou@univ-lyon3.fr

Lieu : Campus des Quais | Palais de l'Université
15 quai Claude Bernard - Lyon 7^e
(La Faculté de philosophie est au rdc, Aile Richelieu)

Informations en ligne :

<https://facdephilo.univ-lyon3.fr/master-philosophie-politique-et-juridique-1>

Admission :

Pour être admis dans le parcours de M2 « Philosophie politique, juridique et éthique » au sein du Master mention Philosophie, il faut être détenteur d'un **M1 de philosophie, ou d'un M1 de droit ou de science politique** avec un profil nettement orienté vers la théorie politique, juridique ou éthique.

Les étudiants de Lyon 3 et de l'ENS de Lyon détenteurs du **M1 mention « Philosophie »** sont de droit admis dans l'un des parcours de deuxième année de cette mention. Leur candidature au parcours « Philosophie politique, juridique et éthique » fait toutefois l'objet d'un examen visant à vérifier la pertinence d'une telle orientation compte tenu de leur projet de recherche et de leur projet professionnel.

Les étudiants ayant validé leur Master **avant 2023-2024**, ou dans une **autre mention** ou dans un **autre établissement** doivent faire une **demande d'admission**. Toutes les demandes d'admission se font en ligne via le **portail E-candidat** de l'Université.

► [Candidater](#)

Coût de la formation :

- Droits formation initiale : [Droits d'inscription universitaires](#)
- Droits formation continue : 3000 € (1500 € pour les demandeurs Pôle emploi)
+ [Droits d'inscription universitaires](#)

Calendrier Universitaire

30 août 2024, 14h	réunion de rentrée
2 septembre – 30 novembre 2023	cours du 1^{er} semestre
(30 septembre 2023 : date limite pour le choix de la direction de mémoire)	
(27 octobre - 3 novembre 2023 : vacances de la Toussaint)	
(9 décembre 2023 : date limite pour la remise du projet de mémoire détaillé)	
décembre 2023	partiels du 1^{er} semestre
23 décembre 2023 – 5 janvier 2025	vacances de Noël
6 janvier 2025 – 5 avril 2025	cours du 2nd semestre
(2 mars – 9 mars 2025 : vacances d’hiver)	
avril-début mai 2025	partiels du 2nd semestre
Fin mai 2025	date limite de soutenance 1 ^{ère} session
Fin juin 2025	date limite de soutenance 2 ^{ème} session

Sites institutionnels :

Université Jean Moulin Lyon 3

<https://univ-lyon3.fr>

Faculté de philosophie de Lyon 3

<https://facdephilo.univ-lyon3.fr>

Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon (DroitPhiL)

<https://droitphil.hypotheses.org>

Institut de Recherches Philosophiques de Lyon (IrPhiL)

<https://irphil.univ-lyon3.fr/>

Présentation du parcours

Le parcours offre une **formation complète** en philosophie politique, juridique et éthique, centrée sur les questions relatives à **la démocratie, à la justice et aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'éthique sociale, économique et juridique**.

Le M1 de la mention Philosophie est commun à tous les parcours spécialisés de la mention. Le M2 "**Philosophie politique, juridique et éthique**" est l'un des parcours spécialisés proposés à la suite du tronc commun de M1. Il est toutefois également possible d'y accéder directement en M2, après un M1 de philosophie dans une autre mention, un M1 d'une autre discipline (en particulier droit ou de science politique).

Cette **formation sélective** (limitée à 15 places) est orientée vers **la recherche et l'enseignement** en philosophie politique, juridique et éthique, mais est également utile pour les **métiers du droit et de la politique**, dans les administrations nationales et internationales comme dans les associations et organisations de la société civile.

L'objectif de ce parcours est d'apprendre aux étudiants à manier les méthodes, concepts et théories philosophiques pour penser les **problèmes pratiques du présent**. Ses enseignements fondamentaux sont ainsi organisés autour des **grands objets** de la philosophie politique, juridique et éthique, plutôt que de ses différentes branches ou traditions (qui sont mises à contribution, dans leur diversité, pour penser ces objets). Ils analysent **les pratiques et les normes** politiques, juridiques et éthiques à la lumière de défis contemporains : démocratie et crise environnementale, égalité et discriminations, libertés publiques et lutte contre le terrorisme, souveraineté et migrations, conflits armés et justice pénale internationale, santé publique et droits fondamentaux, etc.

Le parcours « Philosophie politique, juridique et éthique » offre une **formation pluraliste, ouverte sur d'autres disciplines et structures universitaires** : outre les enseignements de la faculté de philosophie, les étudiantes et étudiants ont la possibilité de suivre des cours de master à la faculté de droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et au département de philosophie de l'École Normale Supérieure de Lyon.

Il met l'accent sur **l'initiation à la recherche**, à travers un enseignement de méthodologie de la recherche, la réalisation d'un mémoire de recherche et la participation aux événements scientifiques (séminaires, journées d'étude, colloques) organisés au sein du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon ([DroitPhiL](#)), et plus largement de l'Institut de Recherches Philosophiques de Lyon ([IRPhiL](#), UR 4187).

Il prépare en outre aux **concours de l'enseignement** en philosophie (CAPES et agrégation), avec une offre de cours variée qui s'étend à l'ensemble de la philosophie pratique (politique, éthique, droit), la possibilité de choisir chaque semestre un cours dans d'autres spécialités, et un enseignement de méthodologie philosophique centré sur les exercices traditionnels de la discipline.

Il s'inscrit, enfin, dans un **horizon international**, avec la participation régulière des étudiants à des événements scientifiques internationaux en anglais, liés notamment aux programmes de recherche pilotés par l'IRPhiL, et un enseignement d'anglais philosophique.

Programme 1^{er} semestre

MATIERES semestre	Nombres d'heures		MCC (Modalités de contrôle des connaissances)			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1- Enseignements fondamentaux						16
Philosophie de la démocratie (17240066)	20		X			6
Philosophie de la justice (17240067)	20		X			5
Philosophie des droits de l'homme (17240062)	15			X		5
UE2-Enseignements optionnels (2 au choix)						8
Droit, politique et environnement (17240073)	18		X			4
Méthodes empiriques des sciences sociales (17240078)	20		X			4
Philosophie morale, politique et juridique (17240045)	24			X		4
Cours à l'ENS Lyon*	24		X			4
Cours à la Faculté de droit** (01290333)	24					4
Cours au choix à Lyon 3***	24					4
UE3-Formation à la recherche et professionnelle						6
Méthodologie de la recherche (17310138)	4		Att.			1
Méthodologie philosophique	15		X			2
Anglais philosophique (11181151)		15	X			2
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et colloques		12	Att.			1
Total Semestre 3	TOTAL HEURES ETUDIANTS : 143 à 149					30

* : Chaque semestre un cours de philosophie politique, juridique ou éthique à l'ENS Lyon est ouvert en option.

** : Chaque semestre un cours de la faculté de droit de Lyon 3 est ouvert en option aux étudiants titulaires d'une licence de droit.

*** : Les séminaires ou colloques suivis doivent être en lien avec la formation.

Programme 2^{ème} semestre

MATIERES Semestre 2	Nombres d'heures		Coefficients et contrôles			Crédits (ECTS)
	CM	TD	CC	TE	TO	
UE 1 : Enseignements fondamentaux						8
Éthique et droit	24		X			4
Éthique et société	24		X			4
UE 2 : Enseignements complémentaires (1 au choix)						3
A. Philosophie contemporaine						
Débats et controverses : Normes et pratiques	24				X	3
Débats et controverses : Savoirs et rationalité	24				X	3
B. Objets de la pensée politique et juridique						
Principes de la laïcité	24					3
Cours à l'ENS Lyon*	24					3
Cours à la Faculté de droit**	24					3
C. UE Libre						
Cours au choix à Lyon 3						3
UE 3 : Enseignements méthodologiques et formation professionnelle						5
Méthodologie de la recherche		15				2
Projet professionnel personnel (PPP)		3				1
Stage professionnel		12				1
Actualité de la recherche : suivi de séminaires et de colloques***		12				1
UE 4 : Mémoire de recherche						14
Mémoire de recherche et soutenance						14
TOTAL Semestre 2						30
Total Semestres 1 et 2						60

3 ECTS peuvent être validés par équivalence pour les étudiants dont le projet a été accepté dans le cadre de l'UE « engagement étudiant ». Pour tout renseignement concernant les conditions, voir <https://net3.univ-lyon3.fr/l-unite-d-enseignement-ue-engagement-etudiant-4?ksession=cb5a440c-99b8-4641-b67d-a3014b7cb411>

Le choix des cours d'option chaque semestre fait l'objet d'un "contrat pédagogique" à remplir et remettre au secrétariat. Le formulaire est fourni dans le dossier de prérentrée (ou à retirer au secrétariat).

Organisation des enseignements :

UE1 Enseignements fondamentaux

Chaque semestre, le tronc commun repose sur des enseignements fondamentaux. Au 1^{er} semestre du M2 (S3 du Master Philosophie), ils portent sur des **objets centraux de la philosophie politique, juridique et éthique** : "philosophie de la démocratie" ; "philosophie de la justice" ; "philosophie des droits de l'homme". Au 2nd semestre du M2 (S4), ils abordent les **enjeux éthiques relatifs aux institutions sociales, économiques et juridiques** : "éthique et droit" ; "éthique et société".

UE2 Enseignements complémentaires

Un enseignement optionnel est choisi chaque semestre au sein d'autres parcours de master, à la **faculté de philosophie**, à la **faculté de droit**, ou à l'**École Normale supérieure de Lyon**. Au 1^{er} semestre, ces cours optionnels relèvent de la **philosophie appliquée** ("droit, politique et environnement", "méthodes des sciences sociales", etc.) ou de **l'histoire de la philosophie** ("philosophie politique, morale et juridique", cours sur le républicanisme, le libéralisme ou le féminisme). Au 2nd semestre, ils ouvrent plus largement à la **philosophie contemporaine** ("normes et pratiques", "savoirs et rationalités") ou portent sur des **objets particuliers** (laïcité, genre, constitutions, etc.). L'enseignement optionnel peut aussi être choisi hors du cursus, parmi les enseignements de Lyon 3 (**UE libre**), afin de renforcer une formation pluridisciplinaire ou en vue de la préparation des concours de l'enseignement.

UE3 Enseignements méthodologiques et formation à la recherche

Un enseignement de méthodologie est proposé chaque semestre : "**méthodologie philosophique**" au 1^{er} semestre (analyse conceptuelle, problématisation, et argumentation ; dissertation et commentaire de texte) ; "**méthodologie de la recherche**" au 2nd semestre (définition du sujet, de la méthode et du corpus du mémoire, normes de rédaction et de présentation écrite et orale, suivi de la progression du mémoire et exposition d'un état intermédiaire). L'**initiation à la recherche** est complétée, chaque semestre, par le **suivi d'activités de recherche** (séminaires, journées doctorales, journées d'étude, colloques) **en français et en anglais**, notamment dans le cadre des activités du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon et des différents programmes de recherche en philosophie pratique développés au sein de l'[IRPhil](#). La **formation professionnelle** prend en outre la forme, au 1^{er} semestre, d'un **enseignement d'anglais** assuré par un enseignant de la faculté des langues ("Anglais philosophique") et, au 2nd semestre, d'un **stage professionnel** (12h) et d'une journée dédiée au **projet professionnel personnel** (orientation et débouchés de la formation).

UE4 Mémoire de recherche

Les étudiants réalisent un mémoire de recherche en philosophie politique, juridique ou éthique, sous la direction d'un enseignant choisi parmi ceux intervenant dans la formation ou appartenant à l'université Lyon 3. Lors de la soutenance, le jury est composé par le directeur et un second enseignant choisi par ce dernier.

Listes des enseignements

Semestre 1

UE1. Enseignements fondamentaux

Philosophie de la démocratie : « Actualité critique de l'idée démocratique » (Charles GIRARD)
Philosophie de la justice : « Théories de la justice : approches pratiques » (Isabelle DELPLA)
Philosophie des droits de l'homme : « Les critiques des droits de l'homme » (Nicolas NAYFELD)

UE2. Enseignements complémentaires (2 au choix)

Philosophie morale, politique et juridique : « La souveraineté » (Mai LEQUAN)
Droit, politique, environnement (Isabelle DELPLA, Tom DREVAR)
Méthodes empiriques des sciences sociales (Claire HARPET, Antoine ROLLAND)
Cours à la faculté de droit : « Approche historique et philosophique du droit public » (Jérôme Couillerot)
Cours à l'ENS Lyon : « Regards croisés sur la fin de vie en philosophie de terrain » (Julie HENRY)

UE3. Enseignements méthodologiques et formation professionnelle

Méthodologie de la recherche (C. GIRARD)
Méthodologie philosophique (C. GIRARD)
Anglais philosophique
Actualité de la recherche

Semestre 2

UE1. Enseignements fondamentaux

Éthique et droit : « Éthiques du consentement » (Johanna LENNE-CORNUEZ)
Éthique et société : « Éthique économique et sociale » (Mikael COZIC et Antoinette BAUJARD)

UE2. Enseignements complémentaires (1 au choix)

Principes de la laïcité (Nicolas NAYFELD et Maïlys TETU)
Normes et pratiques : « Les normes pratiques » (Mikael COZIC)
Savoirs et rationalités : « Pragmatisme, naturalisme et religion » (Stéphane MADELRIEUX)
Cours à la faculté de droit : « Grands auteurs du droit public » (David MONGOIN)
Cours à l'ENS Lyon : « La citoyenneté multiculturelle » (Sophie GUERARD DE LATOUR)

UE3. Enseignements méthodologiques et formation professionnelle

Méthodologie de la recherche (collectif, coord. C. GIRARD)
Actualité de la recherche
Projet professionnel personnalisé / Stage

UE4. Mémoire de recherche

Descriptif des enseignements

Semestre 1

UE1. ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

Philosophie de la démocratie : « Actualité critique de l'idée démocratique »

Enseignant : **Charles Girard** Durée : 20hCM

Mutualisé : M2 Éthique, écologie, environnement

Validation : contrôle continu

Ce cours proposera une initiation aux philosophies contemporaines de la démocratie, en considérant les principales controverses théoriques qui se sont tenues dans la littérature internationale depuis la Seconde Guerre mondiale. Quel sens le concept de démocratie peut-il conserver pour les sociétés modernes ? Que peut signifier le « gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple » dans des régimes représentatifs, marqués à la fois par le pluralisme social et culturel, la médiatisation de la communication publique et la persistance d'inégalités matérielles et symboliques profondes ? En plus d'un demi-siècle, différents paradigmes philosophiques se sont affrontés pour répondre à cette question. Les théories économiques, pluralistes, participatives, délibératives ou encore agonistiques de la démocratie se distinguent par les présupposés anthropologiques et sociologiques sur lesquels elles reposent, mais également par les projets politiques et les réformes institutionnelles auxquels elles invitent. Selon que la conceptualisation philosophique du gouvernement par le peuple s'inspire du modèle du marché, du forum ou du champ de bataille, elle induit des visions opposées de la légitimité démocratique et ouvre des perspectives concurrentes pour l'évaluation des pratiques et des institutions politiques actuelles. Le concept de démocratie, dont le contenu se voit ainsi contesté et la pertinence remise en cause, peut-il encore avoir une efficacité critique ? Le cours prendra la forme d'un séminaire et suivra ce questionnement en s'attachant à chaque séance à l'étude d'un texte de référence, dont la lecture préalable sera requise.

Bibliographie indicative :

Pour se préparer au cours, on pourra lire l'introduction (p. 11-112) à l'anthologie *La démocratie délibérative* (Hermann, 2010).

BENHABIB Seyla (dir.), *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, 1996.

GIRARD Charles et Alice Le GOFF (éd.), *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, 2010.

GIRARD Charles, *Délibérer entre égaux. Enquête sur l'idéal démocratique*, Paris, Vrin, 2019.

HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie Entre faits et normes*, trad. R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Paris, Gallimard, 1997.

MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy 1995.

RAWLS John, *Paix et démocratie*, trad. B. Guillaume, Paris, La découverte, 2007.

SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, trad. G. Fain, Paris, Payot, [1942] 1990.

Philosophie de la justice : « Les théories de la justice : perspectives pratiques »

Enseignante : **Isabelle Delpla**

Durée : 20hCM

Mutualisé : M2 Éthique, écologie, environnement & M2 Philosophie contemporaine

Validation : contrôle continu

Qu'est-ce qu'une société juste ? Y a-t-il continuité entre les théories de la justice nationales et internationales ? Ce cours partira d'une introduction aux théories de la justice qui ont marqué le renouveau de la philosophie politique depuis la parution de la Théorie de la justice de John Rawls en 1971 et des critiques et théories alternatives qu'il a suscitées. Pour se familiariser avec ces débats, voir le livre de Will Kymlycka, *Les Théories de la justice, une introduction* (La Découverte, Paris, 2003). Le cours prendra la forme d'un séminaire et mettra les principales théories contemporaines de la justice à l'épreuve de cas concrets tels que les guerres, l'immigration, les procès pour l'humanité. Ce cours du master PPJ étant ouvert aux étudiants du parcours PC et du parcours TREE, il confrontera les théories politiques « classiques » aux défis posés par le réchauffement climatique : y a-t-il une spécificité des migrations climatiques ? Peut-on parler de conflits climatiques ? C'est à partir de ces enjeux que seront confrontées les théories utilitaristes, contractualistes, libertariennes ou communautariennes de la justice.

Bibliographie :

Les ouvrages marqués d'un astérisque peuvent être lus pendant l'été*

BERTEN, André, PABLO DA SILVEIRA et Hervé Pourtois eds., *Libéraux et communautariens*, PUF, coll. Philosophie morale, Paris, 1997.

BESSONE, Magali ed., *La Justice*, Flammarion, coll. Corpus, Paris, 2000

HUME, David, *Traité de la nature humaine, Enquêtes sur les principes de la morale*

KYMLICKA, Will, *Les Théories de la justice, une introduction*, La Découverte, Paris, 1999*

LOCKE, John : *Second traité du gouvernement civil*

MILL, John Stuart, *L'utilitarisme**, *De la liberté**, *Principes d'économie politique*

NOZICK, Robert, *Anarchie, Etat et utopie*, PUF, Paris, 1987

PASCAL, Blaise : *Pensées, Opuscules (Trois discours sur la condition des grands)*

PLATON: *Gorgias, République, Politique*

RAWLS, John, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987 (*A Theory of Justice* 1971).

VAN PARIJS, Philippe : *Qu'est-ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris, Seuil, Paris, 1991.

WALZER Michael, *Sphères de justice, Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, 1997

--, *Guerre justes et injustes*, Belin, 1999.

Philosophie des droits de l'homme : « Les critiques des droits de l'homme »

Enseignant : **Nicolas Nayfeld**

Durée : 15hCM

Mutualisé : M2 Culture judiciaire

Validation : examen terminal

La notion de droits humains (c'est-à-dire de droits que nous avons simplement en vertu du fait que nous sommes des êtres humains, indépendamment de notre sexe, de notre couleur de peau, de notre religion, etc.) est une notion qui nous est familière à tous : ils sont énumérés dans plusieurs textes en vigueur comme la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, ils sont constamment invoqués lors d'événements politiques pour critiquer l'action du gouvernement ou de l'État. Cependant, cette familiarité ne signifie pas que cette notion soit claire ou même cohérente. En réalité, depuis sa généralisation progressive, à partir du 17^e siècle, dans le discours public, la notion de droits humains (parfois qualifiés de droits fondamentaux) n'a cessé de susciter critiques, scepticisme et interrogations - même de la part de penseurs progressistes comme Jeremy Bentham ou Karl Marx. Le but de ce cours est d'examiner ces doutes légitimes et de voir si, oui ou non, ils fragilisent le socle moral des démocraties occidentales. Nous aborderons notamment les questions suivantes : Comment définir les droits humains ? Ces droits sont-ils absolument inviolables ? Comment établir leur liste ? Quel est leur fondement ? Sont-ils universels ? Les êtres humains (par opposition aux animaux et aux entités naturelles) sont-ils les seuls à avoir des droits fondamentaux ?

Lecture pour préparer le cours :

- Justine Lacroix & Jean-Yves Pranchère, *Le procès des droits de l'homme*, Paris : Seuil, 2016

UE2. ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (1 COURS AU CHOIX)

Philosophie morale, politique et juridique : « La souveraineté »

Enseignant : **Mai Lequan**

Durée : 24hCM

Mutualisé : M2 Histoire de la philosophie, M2 Philosophie contemporaine

Validation : examen terminal

Le CM portera sur l'origine et les principaux développements théoriques du concept de *souveraineté* dans le cadre de la philosophie politique moderne, dans la mesure où ce concept accompagne l'émergence de l'État de droit moderne en Occident. La notion de souveraineté sera étudiée sous divers angles et à travers divers corpus classiques (Bodin, Hobbes, Locke, Montesquieu, Rousseau, Spinoza, Kant, Hegel, Tocqueville), avec des prolongements plus contemporains. Seront examinés également quelques types de dérives perverses de la souveraineté (despotisme, tyrannie, dictature, régimes autoritaires). La problématique centrale du CM sera : peut-on penser une souveraineté (autorité suprême légale et légitime) qui soit absolue, sans être pour autant illimitée ?

Bibliographie :

Amiel Anne, *Hannah Arendt. Politique et événement*, Paris, PUF, « Philosophies », 1996.

Arendt Hannah, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, « Folio essais », 1972.

Essai sur la révolution, Paris, Gallimard, « Tel », 1963.

Les origines du totalitarisme, Paris, Le Seuil, « Points essais », 1972 (en 3 tomes : I « L'antisémitisme », II « L'impérialisme » et III « Le système totalitaire »).

La condition de l'homme moderne, Paris, Calmann-Lévy, « Presses Pocket », 1983.

Berns Thomas, *Gouvernementalité et souveraineté. Lectures du politique moderne à partir de Jean Bodin*, Paris, éditions L. Scheer, 2005.

Bodin Jean, *Les six Livres de la République*, Paris, Librairie générale française, Le livre de poche, « Classiques de la philosophie », 1993.

Derathé Robert, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Vrin, 1992.

Constant Benjamin, *Les principes du politique*, Paris, Hachette, « Pluriel », 2006.

Couzinet Marie-Dominique, *Histoire et Méthode à la Renaissance, une lecture de la Methodus de Jean Bodin*, Paris, Vrin, « Philologie et Mercure », 1996.

Debd Chantal, *L'Etat subsidiaire*, Paris, PUF, 1992.

Demelemestre Gaëlle, *Les deux souverainetés et leur destin. Le tournant Bodin-Althusius*, Paris, Cerf, « La nuit surveillée », 2011.

Descartes, Lettre au Père Mersenne du 15 avril 1630, in *Descartes, Œuvres philosophiques*, Paris, Classiques Garnier, édition F. Alquié, Tome I (1618-1637).

Foisneau Luc, *Politique, droit et théologie chez Bodin, Grotius et Hobbes*, Paris, Kimé, 1997.

Freund Julien, *L'essence du politique*, Paris, Dalloz, 2003.

Hegel, *Principes de la philosophie du droit ou Droit naturel et science de l'Etat en abrégé*, Paris, Vrin, 1989.

Hobbes, *Léviathan*, Paris, Sirey, 1983.

Le citoyen ou les fondements de la politique (De cive), Paris, GF, 1982.

Kant, *Critique de la raison pratique*, Paris, PUF, 1989.

Théorie et pratique, Paris, Vrin, 1988.

Projet de paix perpétuelle, Paris, Vrin, 1990.

Doctrines du droit, Paris, Vrin, 1988.

Opus postumum, Paris, PUF, 1986

Kantorowicz Ernst, *Les deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, « NRF », 1989.

La Bruyère, *Les Caractères*, Paris, Gallimard, « Folio », 1975.

Leibniz, *Monadologie et Principes de la nature et de la grâce*, Paris, PUF, 1986.

Discours de métaphysique, Paris, Vrin, 1990.

Locke, *Second traité du gouvernement civil*, Paris, PUF, 1994.

Machiavel, *Le prince*, Paris, Librairie française, « Livre de poche », 1962.

Mairet Gérard, *Le principe de souveraineté*, Paris, Gallimard, 1997.

Maritain Jacques, *L'homme et l'Etat*, Paris, PUF, 1953.

Maurois André, *Dialogues sur le commandement*, Paris, Grasset, 1924.

Monod Jean-Claude, *La querelle de la sécularisation. De Hegel à Blumenberg*, Paris, Vrin, « Problèmes et controverses », 2002.

Montesquieu, *L'esprit des lois*, Paris, GF, 1979.

Platon, *Le politique*, Paris, GF, 1969.

Rousseau, *Contrat social*, Paris, GF, 1966.

Lettres écrites de la montagne, in Rousseau, *Œuvres complètes*, Paris, Le Seuil, 1971, vol. III.

Schmitt Carl, *Théologie politique*, Paris, Gallimard, 1988.

Sieyès, *Qu'est-ce que le Tiers-Etat ?*, Paris, Éditions du Boucher, 2002.

Spinoza, *Traité théologico-politique*, Paris, GF, 1965.

Traité politique, Paris, GF, 1966.

Terrel Jean, *Les théories du pacte social. Droit naturel, souveraineté et contrat de Bodin à Rousseau*, Paris, Le seuil, « Points essais », 2001.

Tocqueville Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, GF, 1981.

Weber Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, « 10 / 18 », 1963.

Zarka Yves-Charles (dir.), *Jean Bodin. Nature, histoire, droit et politique*, Paris, PUF, « Fondements de la politique », 1996.

Droit, politique et environnement

Enseignants : **Tom Drevard, Isabelle Delpla** Durée : 18hCM

Mutualisé : M2 Éthique, écologie, environnement

Validation : contrôle continu

Le cours introduit aux enjeux politiques de l'écologie, en combinant approches juridique et philosophique. Il montre comment la question environnementale est saisie par le droit de l'environnement et la philosophie politique, mais aussi comment elle en altère les cadres et nous oblige à les repenser.

Le module « Droit et écologie » (6h) constitue une introduction au droit de l'environnement (Tom Drevard). Il aborde les sources du droit et leur ordonnancement, ainsi que l'organisation juridictionnelle française, afin de comprendre le développement et l'état du droit de l'environnement dans le contexte français.

Le module « Justice et écologie » (6h) considère les questions de justice soulevée par la question environnementale, au niveau national et mondial (Isabelle Delpla). Il porte sur les enjeux de justice sociale (répartition des risques, des responsabilités et des contributions) et de justice pénale (action judiciaire, justice climatique).

Le module « Démocratie et écologie » (6h) interroge la capacité des démocraties à faire face aux urgences environnementales (Isabelle Delpla). Il examine les sources de l'inaction climatique, les visions de la démocratie écologique, ainsi que le rôle des décideurs, des experts et des citoyens dans l'élaboration des politiques environnementales.

Méthodes empiriques des sciences sociales

Enseignant : **Claire Harpet, Antoine Rolland** Durée : 20h CM

Mutualisé : M2 Éthique, écologie, environnement

Validation : contrôle continu

La recherche en philosophie se nourrit très souvent des sciences sociales. Il est donc important, pour le philosophe, de savoir comment fonctionne l'enquête scientifique ; en particulier, comment les observations sont recueillies, catégorisées et analysées. Et comment elles peuvent s'avérer favorables ou défavorables à une hypothèse. Ce cours est une introduction aux méthodes empiriques dans les sciences sociales. Son objectif est d'aider l'étudiant en philosophie à devenir un lecteur compétent et vigilant des littératures en sciences sociales que ses travaux de recherches peuvent mobiliser. Le cours s'organise selon la division canonique entre les méthodes qualitatives et les fondamentaux de la méthodologie de terrain (Partie I, 10h, Claire Harpet) et les méthodes quantitatives (Partie II, 10h, Antoine Rolland). Un projet pratique réalisé en groupe permettra à l'étudiant d'éprouver les diverses méthodes abordées en cours.

Bibliographie :

Partie I

OLIVIER DE SARDAN J-P. (2008) *La rigueur du qualitatif, les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Academia Bruylant.

LAPLANTINE F. (2010) *La description ethnographique : l'enquête et ses méthodes*, Paris : Armand Colin, [1996].

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, 2010.

BECKER Howard, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en science sociale*, La Découverte, 2002.

<<https://www.cairn.info/les-ficelles-du-metier--9782707133700.htm>>

CITTON Yves, *Lire, interpréter, actualiser. Pourquoi les études littéraires ?*, Amsterdam, 2017.

Partie II

ESCOFIER, B. et Pagès, J. (1997) *Initiation aux traitements statistiques. Méthodes, méthodologie*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

HENNEGUELLE, A. et JATTEAU, A. (2021) *Sociologie de la quantification*, Paris : La Découverte.

Cours à la faculté de droit : « Approche philosophique et historique du droit public »

Enseignant : **Jérôme Couillerot**

Durée : 15hCM

Mutualisé : M1 Droit Public

Validation : examen terminal

Ce séminaire d'une quinzaine d'heures aborde la question fondamentale de la tension entre le devoir d'obéissance à la loi (lato sensu) et les catégories juridiques et politiques de la rébellion légitime. Le statut de la « rébellion légitime » sera abordé du point de vue de ses caractérisations politiques usuelles (figures du résistant, du terroriste, du « partisan »), mais aussi et surtout du point de vue de ses différentes formulations juridiques possibles. Il s'agira notamment de présenter les pensées « naturalistes » légitimant le droit de résistance, ainsi que les (rares) mises en œuvre réalisées ou envisageables de celui-ci en droit positif.

Il s'agira également de clarifier au passage un certain nombre de catégories connexes bien que non identiques, soit notamment les notions de : résistance à l'oppression, droit de résistance à l'oppression, désobéissance civile, objection de conscience, droit positif de « résistance » du fonctionnaire, etc. La lecture de l'Antigone de Sophocle servira de fil rouge à ces réflexions.

Cours à l'ENS de Lyon : « Regards croisés sur la fin de vie en philosophie de terrain »

Enseignant : **Julie Henry**

Durée : 20h

Mutualisé : M2 Philosophie contemporaine

Validation : contrôle continu

La fin de vie est l'une des grandes thématiques contemporaines de l'éthique en santé : d'un côté, les progrès de la médecine permettent de maintenir les personnes en vie plus longtemps, mais parfois dans un état général très dégradé ; d'un autre côté, le mourir est devenu tabou dans l'intimité, et on délègue à la société sa prise en charge institutionnalisée, voire on demande à la médecine de nous redonner une maîtrise sur la

mort, quand on semble avoir perdu la maîtrise de sa vie. Entre soins palliatifs, sédation, suicide assisté et euthanasie, les connotations et enjeux s'entrechoquent, et les représentations sociales s'entremêlent, au point que l'on se sait plus de quoi l'on parle et que les débats dits éthiques se transforment en opposition de valeurs en apparence irréconciliable : c'est à celui qui parlera le plus fort, le dernier, ou qui aura le plus de charisme, et on perd de vue ce qu'il y a d'éthique et de réflexif dans la discussion.

Ce cours sera l'occasion de faire le point sur ce qui est exactement en questionnement dans les débats contemporains, ce qui implique de réinscrire ces enjeux dans leur contexte social, juridique, institutionnel, philosophique et éthique. Il s'appuiera entre autres sur une analyse réflexive des évolutions législatives en cours (loi Clays-Leonetti de février 2016), sur notre expérience de travail au quotidien auprès d'une équipe mobile de soins palliatifs (EMSP, Centre de lutte contre le cancer Léon Bérard) et sur une lecture critique de diverses publications (articles de grands quotidiens, publications de recherches scientifiques, avis du Comité Consultatif National d'éthique, etc.).

Objectifs :

Apprendre à construire une approche plurielle et réflexive de débats sociétaux en cours et touchant des questions porteuses de valeurs fortes et de nature affective ;
Réinscrire des pratiques institutionnalisées contemporaines dans l'histoire de leur mise en place et des différentes logiques ayant amené leur évolution actuelle ;
Acquérir une méthode de lecture critique de textes issus de différentes sources et de recherche d'informations de divers points de vue dans les médias à disposition ;
Disposer d'une approche compréhensive de la fin de vie pouvant être ensuite réinvestie dans des réflexions éthiques participatives.

Modalités de validation :

Présentation orale et discussion d'un travail sur une grande thématique de la fin de vie.

Participation au cours sur inscription : julie.henry@ens-lyon.fr.

Séances :

1. Réflexion sociologique et philosophique sur la place de la médecine à l'approche de la mort
2. Législations autour de la fin de vie : questions ouvertes
3. Histoire et évolution des soins palliatifs : la sédation en question
4. La prise en charge des personnes âgées : regards sur la vieillesse
5. Présentation et discussion des travaux de validation

UE Libre

A choisir parmi les enseignements proposés à l'université Jean Moulin Lyon 3. Le choix doit être validé par le responsable de la formation et par l'enseignant en charge du cours.

UE3. ENSEIGNEMENTS METHODOLOGIQUES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Méthodologie philosophique

Enseignant : **Charles Girard**

Durée : 15hCM

Validation : contrôle continu

Cet enseignement porte sur les méthodes philosophiques : définition et analyse conceptuelle, argumentation et raisonnement, étude de cas et interprétations de textes. Par la pratique régulière, en cours et entre les cours, d'exercices écrits ou oraux, il aide les étudiants à progresser dans leurs travaux d'écriture et la réalisation de leur mémoire de recherche, mais aussi à maîtriser les épreuves des concours de l'enseignement en philosophie, CAPES et agrégation (dissertation et commentaire, leçons orales), et plus généralement les techniques du discours argumenté et de la pensée critique.

Méthodologie de la recherche

Enseignant : **Charles Girard**

Durée : 4hCM

Validation : assiduité (remise d'un projet de mémoire, non noté)

Cet enseignement réparti sur les deux semestres porte sur les méthodes de la recherche et accompagne les étudiants dans la réalisation de leur mémoire. Les séances les guident dans le choix d'un sujet, l'élaboration d'une problématique, l'établissement d'un cadre conceptuel et d'un corpus théorique, la détermination de la méthode et de la structure du mémoire. Elles portent aussi sur les techniques d'écriture, de référencement, de mise en forme, ainsi que sur l'usage des sources textuelles et des ressources bibliographiques. Une place importante est consacrée à la présentation et à la discussion des travaux des étudiants. Au S1, un projet de mémoire complet et révisé doit être remis au directeur ou à la directrice avant le 5 décembre.

Anglais philosophique

Enseignante : **Laura Joyce-Spittal**

Durée : 15hTD

Validation : contrôle continu

L'objectif de ce cours est la préparation d'un séminaire en anglais au cours duquel les étudiants présenteront un sujet de recherche de leur choix, et qui peut être celui de leur mémoire. L'objectif est de les aider à développer leur esprit critique en anglais ainsi que leur capacité à expliquer une thématique complexe à un public qui n'est pas spécialiste de leur domaine.

Actualité de la recherche : suivi de colloques, séminaires

Durée : 12hTD

Validation : assiduité

Les étudiants doivent suivre chaque semestre l'équivalent de 12h d'événements scientifiques (séminaires, journées d'étude, séminaire, etc.) en philosophie politique, juridique et éthique. De nombreux événements sont organisés à Lyon 3, notamment à leur intention, dans le cadre du Groupe de recherche en philosophie du droit de Lyon, dont les activités sont présentées ici : <https://droitphil.hypotheses.org/>

En 2024-2025, ils pourront notamment suivre les activités :

- + du programme de recherche ANR « Liberté d'expression et égalité de participation » (Egalibex) (dir. C. Girard) (voir ici : <https://egalibex.univ-lyon3.fr/>) ;
- + du programme COMOD « Justice globale et cosmopolitisme » (dir. I. Delpla) (voir [ici](#)) ;
- + du séminaire de philosophie du droit DroitPhiL (voir [ici](#)) ;
- + des journées doctorales annuelles Droit-Philosophie (voir [ici](#)).

D'autres événements ponctuels sont organisés au sein de DroitPhiL ou dans d'autres cadres (faculté de droit et de philosophie de Lyon 3, ENS Lyon, Labex COMOD, etc.) sur le site lyonnais.

Semestre 2

UE1. ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

Éthique et droit : « Éthiques du consentement »

Enseignante : **Johanna Lenne-Cornuez** Durée : 24hCM

Validation : contrôle continu

Dans la philosophie moderne et contemporaine, le consentement semble constitutif de la liberté des individus. Au fondement de l'autonomie du sujet de droit, il apparaît exigible dans toute relation et tout rapport d'obligation. À l'inverse, une relation injuste ou un contrat invalide peut être défini par l'absence de consentement de l'une des parties. Ainsi, la notion de consentement semble avoir permis l'émancipation des individus à l'égard de rapports de domination, qu'ils soient politiques, civils, sexuels, ou encore médicaux. Pourtant, nombre de penseurs dénoncent aujourd'hui les impasses du consentement : celui-ci est accusé de laisser libre cours à des relations moralement condamnables, de justifier juridiquement des contrats pourtant injustes, ou de masquer les rapports de domination ou les manipulations qui conduisent un sujet à consentir à ce à quoi il n'aurait pas dû s'il avait eu réellement le choix. À quelles conditions un consentement peut-il être réellement libre et éclairé ? La notion est-elle toujours pertinente pour établir le bien-fondé d'une relation ? Le droit doit-il s'en méfier ou le redéfinir pour qu'il puisse être réellement protecteur ? Nous explorerons les apports et les limites d'une perspective qui fait reposer la légitimité d'un contrat, d'une relation, ou d'un engagement sur la notion de consentement. Nous aborderons la question du contrat politique, celle de la sexualité, et celle du consentement médical.

Bibliographie indicative

BALIBAR Étienne, 'Le renversement de l'individualisme possessif', in *La Propriété: le propre, l'appropriation*, H. Guineret et A. Milanese (dir.), Paris, 2004.

FABRE-MAGNAN Muriel, *L'institution de la liberté*, PUF, 2018

GARCIA Manon, *La conversation des sexes. Philosophie du consentement*, Flammarion, 2021.

HOERNI Bernard et SAURY Robert, *Le consentement : information, autonomie et décision en médecine*, Masson, 1998.

LE MAGUERESSE Catherine, *Les pièges du consentement. Pour une redéfinition pénale du consentement sexuel*, éditions iXe, 2021.

LOCKE John, *second Traité du gouvernement civil*.

PATEMAN Carole, *Le contrat sexuel*, 1988, La découverte, 2010.

ROUSSEAU Jean-Jacques, *Du contrat social*.

THERY Irène, *Moi aussi. La nouvelle civilité sexuelle*, Seuil, 2022.

Éthique et société : « Éthique économique et sociale »

Enseignants : **Antoinette Baujard et Mikael Cozic** Durée : 24hCM

Validation : contrôle continu

Ce cours se situe à l'intersection de deux domaines : l'*éthique sociale*, d'une part, qui est la branche de l'éthique consacrée à la manière dont une communauté doit s'organiser ; et l'*économie normative*, d'autre part, qui est la branche de la science économique qui élabore et applique des critères d'évaluations des états et politiques économiques. En faisant dialoguer ces deux domaines, nous discuterons quelques-unes des grandes approches de l'évaluation des situations et des politiques sociales. Une place centrale sera accordée aux approches *welfaristes et conséquentialistes* qui les évaluent en fonction de leurs conséquences sur le bien-être des membres de la communauté ; nous aborderons leurs fondements conceptuels (en particulier la notion de bien-être individuel), leurs débats internes (par exemple celui entre utilitarisme et prioritarisme) et leurs justifications. Nous introduirons des approches alternatives, et en particulier l'approche par les "capabilités" introduite par Amartya Sen dès 1979 et toujours influente dans les pratiques effectives d'évaluation. Nous introduirons également la *théorie du choix social* initiée par K. Arrow et qui fournit un cadre très général pour étudier l'agrégation des opinions et des intérêts des membres d'une communauté. Nous en discuterons la portée, pour l'éthique sociale en priorité, mais aussi pour la philosophie politique.

Bibliographie:

Lectures générales :

ADLER, M. & FLEURBAEY, M. (ed.) (2016) *The Oxford Handbook of Well-Being and Public Policy*, Oxford: Oxford University Press.

ARNSPERGER, Ch. & Van PARIJS, Ph. (2003) *Éthique économique et sociale*, Paris : La Découverte.

FLEURBAEY, M. (1996) *Théories économiques de la justice*, Paris : Economica.

FLEURBAEY, Marc, « Normative Economics and Economic Justice », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2022 Edition), Zalta E.D. (ed.), URL=<<https://plato.stanford.edu/archives/spr2022/entries/economic-justice/>>.

HAUSMAN, D., MCPHERSON, M. & Satz, D. (2017) *Economic Analysis, Moral Philosophy and Public Policy*, 3^{ème} ed., Cambridge : Cambridge University Press.

Lectures complémentaires :

ADLER, M. (2019) *Measuring Social Welfare*, Oxford : Oxford University Press.

List, Christian, « Social Choice Theory », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2022 Edition), Edward N. Zalta (ed.),

URL=<https://plato.stanford.edu/archives/spr2022/entries/social-choice/>>.

SEN, A. (1979), Equality of what? *The Tanner Lecture on Human Values*, Stanford University.

SEN, A. (1993) "Capability and Well-Being", in M. Nussbaum and A. Sen (eds.) *The Quality of Life*, Oxford Clarendon Press, pp. 30–53.

UE2. ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (1 COURS AU CHOIX)

Principes de la laïcité

Enseignants : **Nicolas Nayfeld et Maïlys Tetu**

Durée : 24hCM

Mutualisé : M2 Sciences des religions et sociétés

Validation : contrôle continu

Le cours portera sur les principes juridiques et philosophiques de la laïcité.

Le module « Régimes juridiques de la laïcité » (12h, Maïlys Tetu) envisage la signification proprement juridique de la laïcité à la française et la portée qu'elle revêt dans la vie de la cité. À l'aide d'une perspective à la fois comparatiste et historique, il s'agit d'abord de cerner les contours du principe de laïcité et de ses composantes, en tant qu'éléments structurants du système juridique et politique français. Cet effort de définition permettra ensuite d'en déterminer les implications concrètes : la laïcité vise à réaliser un équilibre, qu'il conviendrait d'analyser, entre la garantie de la liberté de pensée, de conscience et de religion d'une part, et la préservation de la neutralité confessionnelle de l'État, des pouvoirs publics et du service public d'autre part.

Le module « Théories politiques de la laïcité » (12h, Nicolas Nayfeld) cherche à clarifier le concept de laïcité : comment se distingue-t-elle de la tolérance, de la liberté de conscience, de la liberté de culte, de la sécularisation, de l'athéisme, etc. ? Il s'intéresse également à la justification de la laïcité. La séparation des Églises et de l'État doit-elle être stricte et absolue ? Repose-t-elle uniquement sur des considérations pragmatiques ou peut-elle être fondée sur des raisons philosophiques plus profondes ? Ce module explore enfin plus généralement les problèmes « théologico-politiques » : quels poids donner aux arguments religieux dans le débat public ? Comment l'État peut-il garantir la coexistence pacifique des différentes confessions religieuses et résoudre les éventuels conflits entre obligations légales, droits humains et interdits religieux ?

Bibliographie :

BAUBÉROT Jean, *Histoire de la laïcité en France*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2021.

CALVÈS, Gwenaële, *La laïcité*, Paris, La Découverte, 2022.

Gauchet, Marcel. *La Religion dans la démocratie*. Paris, Gallimard, 1998.

JAUME, Lucien, *L'Éternel défi. L'État et les religions en France, des origines à nos jours*, Paris, Tallandier, 2022.

KINTZLER Catherine, *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris, Vrin, 2007.

LABORDE, Cécile. *Français, encore un effort pour être républicains !* Paris, Seuil, 2010.

LOCKE, John. *Lettre sur la tolérance* (1686). Paris, GF Flammarion, 1992.

PEÑA-RUIZ, Henri. *Qu'est-ce que la laïcité ?* Paris, Gallimard, 2003.

PHILIP-GAY, Mathilde, *Droit de la laïcité*, Paris, Ellipses, 2016.

SPINOZA, Baruch. *Traité Théologico-Politique* (1670), Paris, Presses universitaires de France, 2012.

TAYLOR, Charles et Jocelyn Maclure. *Laïcité et liberté de conscience*, Paris, La Découverte, 2010.

WALZER, Michael. *Traité sur la tolérance*, trad. fr C. Hutner, Paris, Gallimard, 1998.

Anthologies :

- Henri Pena-Ruiz, *La laïcité*, Paris : GF Flammarion, 2003
- APPEP, *La laïcité par les textes*, en ligne, 2015 : <https://www.appep.net/table-des-matieres/>

Normes et pratiques : « Déterminisme, libre arbitre et responsabilité »

Enseignant : **Nicolas Nayfeld**

Durée : 24hCM

Mutualisé : M2 Philosophie contemporaine

Validation : terminal oral

Ce cours à l'intersection de la philosophie morale, de la philosophie du droit, de la philosophie de l'action et de la métaphysique portera sur les implications du déterminisme en ce qui concerne la responsabilité morale et pénale. La question ne sera pas de savoir si la thèse déterministe est vraie, mais plutôt : à supposer que la thèse déterministe soit vraie, cela a-t-il un sens de blâmer les individus ayant commis une faute morale ? Cela a-t-il même un sens de parler de faute morale ? À supposer que la thèse déterministe soit vraie, l'institution pénale a-t-elle encore une raison d'être ? Ce cours sera l'occasion de présenter plusieurs variétés de compatibilisme et d'incompatibilisme développées au sein de la philosophie analytique aux XXe et XXIe siècles. Notre parcours sera grosso modo chronologique : nous partirons de l'analyse de G.E. Moore de l'énoncé « Il aurait pu agir autrement » pour nous diriger jusqu'aux récents débats autour du « public health-quarantine model » du philosophe déterministe Gregg D. Carruso.

Lectures pour préparer le cours :

Anthologies :

- Marlène Jouan, *Psychologie morale*, Paris : Vrin, 2008
- Marc Neuberg, *La responsabilité*, Paris : PUF, 1997

Synthèses :

- Robert Kane, *A Contemporary Introduction to Free Will*, OUP, 2005
- Cyrille Michon, *Répondre de soi : Enquête sur la liberté humaine*, Paris : PUF, 2022

Savoirs et rationalités : « Les normes de la rationalité »

Enseignant : **Mikaël Cozic**

Durée : 24hCM

Mutualisé : M2 Philosophie contemporaine

Validation : terminal oral

L'objectif de ce cours est de parcourir quelques-uns des débats majeurs qui ont animé la réflexion philosophique récente sur la normativité et la rationalité. (1) Nous commencerons par chercher à positionner les uns par rapport aux autres les concepts de normes, de rationalité et de raisons. Nous poursuivrons avec l'analyse de la rationalité dite instrumentale, qui concerne la cohérence des moyens et des fins. (2) Nous consacrerons une longue séquence à la discussion du récent ouvrage *Fitting Things*

Together d'A. Worsnip. (3) Nous terminerons par l'approfondissement de certaines normes de la croyance.

Bibliographie:

(1).

Broome, J. (2013) *Rationality Through Reasoning*, Chichester : Wiley-Blackwell.

Brunero, J. (2020) *Instrumental Rationality*, Oxford : Oxford University Press.

Kolodny, N. & Brunero, J. (2016) « Instrumental Rationality », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2016 Edition), Edward N. Zalta (ed.), URL =

<<http://plato.stanford.edu/archives/spr2016/entries/rationality-instrumental/>>

Parfit, D. (2001) « Rationality and Reasons » in Engonsson, D. & al. (eds.) *Exploring Practical Philosophy: From Action to Values*, Aldeshot: Ashgate

Thomson, J.J. (2008) *Normativity*, Chicago: Open Court.

Way, J. (2010) « The Normativity of Rationality », *Philosophy Compass*, 5/12, pp. 1057-1068, 10.1111/j.1747-9991.2010.00357.x

(2).

Kiesewetter, B. & Worsnip, A. ``Structural Rationality'', *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2023 Edition), Edward N. Zalta & Uri Nodelman (eds.), URL = <<https://plato.stanford.edu/archives/fall2023/entries/rationality-structural/>>.

Worsnip, A. (2021) *Fitting Things Together*, Oxford: Oxford University Press.

(3).

Clifford, W.K., (1877), « The Ethics of Belief », in T. Madigan, (ed.), *The ethics of belief and other essays*, Amherst, MA: Prometheus, 70-96, 1999.

James, W. (1896), *The Will to believe and other essays in popular philosophy*, New York: Dover Publications, 1-31, 1956.

Reisner, A. (2018) « Pragmatic Reasons for Belief », in Star, D. (ed.) *The Oxford Handbook of Reasons and Normativity*, Oxford : Oxford University Press, chap.31.

Cours à la faculté de droit : « Grands auteurs du droit public »

Enseignant : **David Mongoin**

Durée : 15hCM.

Mutualisé : M2 Droit Public fondamental

Validation : contrôle continu

Ces séminaires racontent une histoire, celle des relations entre l'État et l'individu qu'il s'agit de (re)constituer à travers les « grands auteurs » français du droit public. L'hypothèse de travail de ces séminaires est que le droit public français est fondamentalement un droit d'essence « libérale-absolutiste » qui évolue désormais dans un environnement fondamentalement « libéral-individualiste ».

Plan général des séminaires :

Une première période historique, marquée par une forme de libéralisme-absolutiste ou autoritaire, qui court de la Révolution jusqu'à la fin du XIX^e où l'État, entendu comme une collectivité de sujets, absorbe l'individu (L'individu *dans* l'État).

Une deuxième période historique, de la fin du XIX^e siècle jusqu'aux années 1980, marquée par une forme de « libéralisme-étatiste », où l'individu progressivement se détache de l'État, entendu comme une communauté de citoyens (L'individu *face* à l'État).

Une troisième et dernière période historique qui court des années 1980 à nos jours, marquée par une forme de « libéralisme-individualiste », où l'État, entendu comme une société d'individus, s'identifie à l'individu (L'individu *contre* l'État).

Cours à l'ENS de Lyon : « La citoyenneté multiculturelle »

Enseignant : **Sophie Guérard de Latour**

Durée : 24hCM

Mutualisé : ENS

Validation : contrôle continu

Le cours s'inscrit dans le champ de la philosophie politique contemporaine. Il porte sur les philosophies du multiculturalisme, entendu comme un modèle d'intégration politique non assimilationniste, soucieux de garantir des droits culturels aux minorités ethniques. Il s'agira de saisir les fondements normatifs de ces philosophies, d'examiner les critiques qui leur ont été adressées et de réfléchir aux résistances spécifiques que la citoyenneté multiculturelle rencontre dans le contexte français, dominé par la tradition du républicanisme universaliste.

Bibliographie indicative :

GUERARD DE LATOUR, S., *Le multiculturalisme at-il un avenir?* Paris, Hermann, 2013.
Kymlicka, W. *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte, 2001.

KYMLICKA, W., *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, La Découverte, 2001.

MAY, P. , *Les philosophies du multiculturalisme*, Paris, Presses de Science Po, 2016.

PHILLIPS, A., *Multiculturalism Without Culture*, Princeton University Press, 2007.

SAVIDAN, P., *Le multiculturalisme*, Paris, Que sais-je?, 2009.

UE Libre

A choisir parmi les enseignements proposés à l'université Jean Moulin Lyon 3.

UE3. ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

Méthodologie de la recherche

Enseignants : collectif (coord. **Charles Girard**) Durée : 15hTD

Validation : contrôle continu

Voir la présentation au S1.

Actualité de la recherche : suivi de colloques, séminaires

Voir la présentation au S1.

Projet professionnel personnalisé

Sa validation se fait par la présente (obligatoire) à la journée de présentation des possibilités de poursuite d'études (concours de l'enseignement, thèse de doctorat) et des débouchés professionnels.

Stage

Un stage (non rémunéré) est désormais obligatoire dans toutes les formations de master. Il doit représenter au moins 12h mais peut être plus loin. Sa validation est faite par le tuteur de stage. Il peut être effectué au sein de Lyon 3 (notamment en lien avec le groupe DroitPhiL) ou à l'extérieur. Une dispense est possible pour les étudiants pouvant justifier d'une activité salariée ou associative.

Mémoire de recherche

Objectif et validation

Le mémoire de recherche constitue un **travail de recherche original** : il ne s'agit ni d'une dissertation étendue, ni d'un état de l'art ou d'une synthèse des travaux existants. Il doit définir un **problème**, relevant de la philosophie politique, juridique ou éthique, arrêter une **méthode** pour traiter ce problème, et défendre de manière structurée et argumentée une **thèse** répondant à ce problème, en tenant compte de **l'état de la littérature** en philosophie sur le sujet.

Le mémoire doit faire **une centaine de pages** et respecter les consignes données ci-dessous. Il doit être remis en version électronique ou papier, selon les préférences des membres du jury, **une semaine au plus tard avant la soutenance**, dont la date est arrêtée par ces derniers.

Le mémoire est soutenu devant un **jury** composé d'au moins deux enseignants-chercheurs, dont la directrice ou le directeur du mémoire. Lors de la **soutenance**, un **exposé oral** expose le parcours ayant conduit à la réalisation du mémoire : définition du sujet, méthode choisie, principales étapes, difficultés rencontrées, principaux résultats, limites du travail, prolongements envisagés. Il doit restituer non seulement les thèses défendues mais les principaux arguments qui les soutiennent : le raisonnement d'ensemble doit être mis en évidence. L'exposé est suivi d'une **discussion** avec le jury.

En évaluant le mémoire, le jury apprécie la **clarté, la rigueur et l'originalité de la démonstration** proposée, en même temps que la **maîtrise du corpus et de la culture** philosophiques pertinents. Il évalue également des aptitudes générales à la recherche en vue d'une éventuelle poursuite d'études en cycle doctoral.

Toute forme de **plagiat** sera sanctionnée sévèrement et pourra : aucun texte ne doit être recopié ou paraphrasé sans être cité expressément (avec des guillemets en cas de citation), en donnant la référence en note de bas de page. Les mémoires seront systématiquement vérifiés à l'aide des logiciels anti-plagiat de l'université.

Accompagnement

Le **directeur ou la directrice** est choisi parmi les enseignants de la formation ou plus largement de la faculté de philosophie de Lyon 3 (voir liste plus bas). Son rôle est d'accompagner la construction de l'objet, de la problématique et de la démarche, ainsi que de conseiller sur les choix de lecture et d'écriture, mais non de relire ou corriger entièrement le mémoire avant la soutenance : le travail rendu doit être le fruit d'une recherche autonome.

Le **séminaire de méthodologie de la recherche** organisé aux deux semestres accompagne également les étudiants dans la réalisation de ce travail et leur donne l'occasion de présenter des versions intermédiaires de certaines parties de leur mémoire.

L'université, comme plus largement le site lyonnais, offre des **ressources documentaires** importantes, notamment la bibliothèque numérique de Lyon 3, qui donne accès à de nombreuses bases de données scientifiques, la bibliothèque Droit-Philosophie sur les quais, la bibliothèque Diderot. Ces ressources seront présentées lors du séminaire de méthodologie de la recherche et du séminaire de méthodologie philosophique.

Calendrier

Il est essentiel de conduire le travail de recherche dès septembre et **tout au long de l'année**, sans attendre le second semestre, même si l'offre de cours y est moins importante pour laisser du temps au travail de rédaction.

Le calendrier ci-dessous indique les échéances prévues et des indications sur les étapes de votre travail personnel (à ajuster selon chaque cas, selon l'état d'avancement du projet en début d'année) :

+ Avant la rentrée : lectures sur le ou les sujets envisagés. Il est recommandé de prendre contact avec un enseignant (si possible l'enseignant pressenti pour diriger le mémoire) avant l'été pour des conseils et de commencer à écrire (premières tentatives de problématisation à partir des lectures).

+ Septembre : choix du sujet et du directeur ou de la directrice de thèse. N'hésitez pas à en discuter avec plusieurs enseignants. Les **vœux doivent être émis avant le 30 septembre** et validés par le responsable de la formation.

+ Octobre-Novembre : construction de la problématique et du plan ; définition exploration systématique du corpus ; définition d'un plan et d'un calendrier de travail de lecture et d'écriture. **Un projet rédigé précisant ces éléments doit être envoyé avant le 5 décembre** à votre directeur ou directrice et sera présenté dans le séminaire de méthodologie.

+ Décembre : début du travail de rédaction (première ébauche d'introduction, qui devra être actualisée et révisée au fil du travail, chapitres) à poursuivre jusqu'à la remise du mémoire. Pendant cette période, c'est à vous d'informer votre directeur ou directrice régulièrement de l'avancée de vos travaux.

+ Janvier : présentation d'un chapitre dans le cadre du séminaire de méthodologie.

+ Mars-Avril : présentation d'un chapitre dans le cadre du séminaire de méthodologie.

+ Avant le rendu final : une fois le mémoire terminé, une relecture formelle attentive de l'ensemble est indispensable. Vous pouvez consulter votre directeur ou directrice sur la conformité du mémoire aux exigences formelles/

+ Fin mai : date limite pour la soutenance en 1^{ère} session

+ Fin juin : date limite pour la soutenance en 2^{ème} session

Présentation du mémoire

Le mémoire fait **une centaine de pages (numérotées en bas de page)**, en police **times new roman** :

- + **taille 12 et interligne 1,5** pour le corps du texte ;
- + **taille 10 et interligne 1** pour les notes de bas de page.

Il peut être utile de consulter des exemples de mémoires réussis, mais il convient de suivre avant tout les consignes données ici.

Le mémoire doit **inclure** :

- + Une page de couverture mentionnant les informations suivantes :

Université Jean Moulin Lyon 3
Faculté de Philosophie
Titre (et sous-titre éventuellement)
Année
Prénom et Nom
Mémoire de MASTER 2 préparé sous la direction de Mme La Maîtresse de Conférences /M. le Maître de Conférences ou de Mme la Professeure ou M. le Professeur X
Membres du jury : X et Y

- + Une première page blanche répétant le titre du mémoire
- + Un sommaire indiquant le nom et la pagination des parties et chapitres (sans les sections et sous-sections)
- + Une introduction présentant le problème, la méthode, la thèse et le plan du mémoire.
- + Un développement structuré en :
 - Chapitres (numérotés : I, II, III) : titres en taille 14 en gras
 - Sections (numérotées I.1, I. 2, I. 3, etc.) : titre en taille 12 en gras
 - Sous-sections (numérotées I.1.1, I.1.2, I.1.3, etc.) : titre en taille 12 en italique
 - Etc.*(Ne pas mettre de points après les titres.)*
- + Une conclusion récapitulant les étapes principales de la démonstration, la thèse, et les implications possibles.
- + Une bibliographie détaillée incluant tous les ouvrages utilisés et cités dans le cours du mémoire. Elle peut être accompagnée d'une bibliographie élargie, incluant d'autres lectures pertinentes pour faciliter d'autres recherches sur le même thème. (Mais cette seconde bibliographie, facultative, doit être séparée de la première).
- + Une table des matières indiquant le nom et la pagination des parties, chapitres, sections, sous-sections, etc.

Style

Le mémoire peut être écrit à la première personne du singulier ou à la première personne du pluriel.

Privilégiez un style clair et lisible : phrases courtes et simples, clairement articulées les unes aux autres.

L'usage du **gras** est réservé au titre de chapitre et de section exclusivement.

Les **italiques** sont utilisés pour signaler les termes ou locutions d'origine étrangère non lexicalisés, les abréviations et expressions latines, les titres d'ouvrages et des revues, les titres d'œuvres (films, tableaux, etc.).

Ils ne peuvent être utilisés pour faire ressortir un mot ou un groupe de mots que de manière exceptionnelle.

Citations

Les citations doivent correspondre exactement au texte original et être toujours identifiées comme telles de manière claire.

Toutes les citations en langue étrangère sont traduites, l'original donné éventuellement en note. L'auteur de la traduction doit être indiqué. Si l'auteur.e du mémoire est responsable de la traduction, il faut l'indiquer en note de bas de page par la mention : « Je traduis » ou « Nous traduisons ».

Les citations courtes (moins de 4 lignes) sont intégrées dans le corps du texte, entre guillemets français (« suivi d'un espace insécable / » précédé d'un espace insécable). Les citations au sein de citations sont indiquées par des guillemets anglais (" / " sans espaces).

Les citations longues (à partir de 4 lignes) sont séparées du corps du texte (par un saut de ligne avant et après) et sont signalées par un retrait à gauche (c'est-à-dire décalées vers la droite), en taille 11, sans guillemets.

Les interventions de l'auteur.e du mémoire dans le texte (suppressions, adjonctions ou remplacements de mots ou de lettres) sont indiquées entre crochets :

- coupures de texte : [...]
- modifications : pren[aient] ;
- commentaires : [il est ici question de *Rousseau*] ou [nous soulignons].

A la fin de chaque citation, un appel de note (après le guillemet – ou le dernier mot s'il n'y a pas de guillemets – et avant la ponctuation finale) renvoie à une note de bas de page indiquant précisément la référence dont est issue la citation.

Exemple : Comme Stephen Darwall le souligne¹⁶, les normes doivent être telles qu'on puisse s'y conformer – c'est le principe devoir implique pouvoir – mais aussi les transgresser, ce qui équivaut au principe devoir implique « pouvoir ne pas »¹⁷.

Références en notes de bas de page

Dans le texte, les références sont signalées en notes de bas de page, selon le format suivant :

+ Livre : Prénom Nom, *Titre*, Ville d'édition, éditeur, année, pages citées le cas échéant.
Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1987, p. 43.

+ Chapitre d'un ouvrage collectif : Prénom Nom, « Titre du chapitre », in Initiale. Nom du directeur de l'ouvrage (dir.), *Titre du livre*, Ville d'édition, éditeur, année, pages citées (ou pages de début et fin du chapitre, si pas de page particulière citée).
Hugo Adam Bedau, « Abolishing capital punishment even for the worst murderers », in A. Sarat (dir.), *The Killing State*, New York, Oxford University Press, 1999, p. 63-97.

+ Article : Prénom Nom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, Volume (Numéro), Année, pages citées (ou pages du début et fin de l'article, si pas de page particulière citée).
Samuel Freeman, « Illiberal libertarians : why libertarianism is not a liberal view », *Philosophy and Public Affairs*, 30 (2), 2001, p. 146.

Si la note renvoie au dernier texte dont la référence est donnée dans la note immédiatement précédente, remplacer toutes les informations sauf la pagination par *Ibid.* ou, si la pagination aussi est la même, par *Id.*
Exemples : *Ibid.*, p. 34-37.

Si la note renvoie à un texte déjà cité dans une note antérieure (autre que la précédente), indiquer seulement le nom de l'autre, le titre de l'ouvrage (sans le sous-titre), du chapitre ou de l'article, et la pagination.
Ex. : Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, p. 44.

S'il y a plusieurs auteurs (ou directeurs d'ouvrage), séparer leurs noms par une virgule.
Ruwen Ogien, Christine Tappolet, *Les concepts de l'éthique. Faut-il être conséquentialiste ?*, Paris, Hermann, 2009.
Christine Tappolet, « Les sentimentalismes moraux », in O. Desmons, S. Lemaire, P. Turmel (dir.), *Manuel de métaéthique*, Paris, Hermann, 2019, p. 184.

Pour les textes traduits en français, intégrer après le titre la mention :
trad. fr. Initiale. Nom du traducteur
et indiquer la date de parution de l'édition originale entre parenthèses avant la date de parution de la traduction.
John Rawls, *Le péché et la foi. Écrits sur la religion*, trad. fr. M. Rüegger, Paris, Hermann, (2009) 2010.

Si la date d'un chapitre est différente de la date de l'ouvrage dans lequel il est inclus (reprise d'un article paru indépendamment, par exemple), indiquer la première date de parution, entre parenthèses, après le titre de l'article.
Thomas Scanlon, « Une théorie de la liberté d'expression » (1972), trad. fr. R. Maillard, in *L'épreuve de la tolérance. Essais de philosophie politique*, Paris, Hermann, (2003) 2018, p. 13-37

Si un article est inclus dans un ouvrage du même auteur, pas la peine de répéter son nom devant le titre de l'ouvrage.

Jürgen Habermas, « La légitimation par les droits de l'homme » (1997), trad. fr. C. Bouchindhomme, in *Parcours 2 (1990-2007). Théorie de la rationalité – Théorie du langage*, Paris, Gallimard, 2018.

Pour les ouvrages en langue étrangère : noms de villes en français (Londres et non London).

Bibliographie

Toutes les références citées ou utilisées doivent être listées dans la bibliographie finale.

La bibliographie peut être structurée de différentes manières :

- + par thèmes ou disciplines si le mémoire en couvre plusieurs ;
- + en distinguant les sources primaires (de l'auteur étudié) et secondaires (à propos de l'auteur étudié) pour une mémoire sur un auteur ou groupe d'auteurs ;
- + en distinguant les types de sources : livres, articles, etc.

Il est recommandé de s'accorder avec le directeur ou la directrice sur la manière de procéder.

À l'intérieur de ces subdivisions éventuelles, les références sont classées par ordre alphabétique du nom de l'auteur. Pour un même auteur, les textes sont classés par ordre chronologique.

Les références se présentent comme en note de bas de page, mais :

- en indiquant d'abord le nom et ensuite le prénom ;
- en indiquant pour les chapitres et articles les pages de début et de fin (pas les pages citées dans le corps du mémoire).

Par exemple :

Ogien, Ruwen, Tappolet Christine, *Les concepts de l'éthique. Faut-il être conséquentialiste ?*, Paris, Hermann, 2009.

Freeman, Samuel, « Illiberal libertarians : why libertarianism is not a liberal view », *Philosophy and Public Affairs*, 30, 2001, p. 140-167.

Varia

- dates, pages : écrire 1995-1998 (et non 1995-98) et p. 141-149 (et non 141-9) ;
- pour les siècles : « XX^e siècle ». Le « e » est en exposant.
- mention des noms propres dans le corps du texte : à la première occurrence, prénom et nom complet, ensuite le nom seul suffit

Ponctuation et espaces

(Pour faire un espace insécable dans Word : ctrl + maj.+ barre d'espace)

Point final	.	Pas d'espace avant, une espace après
Virgule	,	Pas d'espace avant, une espace après
Deux-points	:	Une espace insécable avant, une espace après
Point-virgule	;	Une espace insécable avant, une espace après
Point d'exclamation	!	Une espace insécable avant, une espace après
Point d'interrogation	?	Une espace insécable avant, une espace après
Guillemet français ouvrant	«	Une espace avant, une espace insécable après
Guillemet français fermant	»	Une espace insécable avant, une espace après
Guillemet anglais ouvrant	"	Une espace avant, pas d'espace après
Guillemet anglais fermant	"	Pas d'espace avant, une espace après
Parenthèse ouvrante	(une espace avant, pas d'espace après
Parenthèse fermante)	pas d'espace avant, une espace après
Tiret long ouvrant	–	une espace avant, une espace insécable après
Tiret long fermant	–	une espace insécable avant, une espace après
Crochet droit ouvrant	[une espace avant, pas d'espace après
Crochet droit fermant]	pas d'espace avant, une espace après

Abréviations dans les références

page, pages	p.
chapitre	chap.
tome	t.
volume	vol.
livre	l.
paragraphe	§
vers	v.
éditeur (scientifique)	éd. (ne pas écrire éd.)
directeur/ coordinateur	dir.
premier, première	1 ^{er} ou 1 ^{er} , 1 ^{re} ou 1 ^{re}
deuxième (autres)	2 ^e ou 2 ^e .

Harmonisation

Le mémoire doit être entièrement harmonisé sur le plan formel et notamment typographique. (Pas de variation dans le format des références, la présentation des titres et sous)titres, etc.).

(Les consignes typographiques données ici sont empruntées à la charte typographique de la collection *L'avocat du diable*, aux éditions Hermann : www.lavocatdudiable.fr.)

Liste des enseignants titulaires de la faculté de philosophie :

Pour contacter un enseignant, vous pouvez lui écrire à : prenom.nom@univ-lyon3.fr.

PROFESSEUR-E-S DES UNIVERSITÉS (PU)	
Mikaël COZIC	Philosophie des sciences, philosophie formelle, philosophie de l'économie Philosophie de la connaissance, philosophie de l'esprit Philosophie de la santé
Isabelle DELPLA	Éthique et politique, éthique appliquée, sciences humaines Droit et justice internationale (guerres, justices transitionnelles) Philosophie du langage et philosophie anglo-saxonne contemporaine
Charles GIRARD	Philosophie du droit Philosophie politique Philosophie des sciences sociales
Elodie GIROUX	Philosophie et histoire de la médecine Philosophie et histoire des sciences (biologiques, médicales et les statistiques) Questions contemporaines (celles liées aux risques et à l'environnement)
Thierry GONTIER	Philosophie politique et morale Histoire de la philosophie Philosophie des religions
Jean-Baptiste JOINET	Logique Philosophie et histoire de la logique et des mathématiques Philosophie de l'informatique
Mai LEQUAN	Histoire de la philosophie moderne Idéalisme allemand (Kant, Hegel, Schelling) Philosophie morale
Stéphane MADELRIEUX	Philosophie de langue anglaise (empirisme, pragmatisme) Philosophie française contemporaine Métaphysique, philosophie de la connaissance
Jean-François PRADEAU	Histoire de la philosophie Philosophie ancienne
MAÎTRE-SSE-S DE CONFÉRENCES (MCF)	
Charles EHRET	Philosophie médiévale Métaphysique Théologie
Gweltaz GUYOMARC'H	Histoire de la philosophie ancienne Métaphysique, histoire de la métaphysique Philosophie de l'esprit

Johanna LENNE -CORNUEZ	Philosophie morale Éthique appliquée (environnement, féminisme, etc.) Philosophie des Lumières
Sacha LOEVE	Histoire et philosophie des techniques et technologies Histoire et philosophie des sciences Philosophie française contemporaine
Nicolas NAYFELD	Philosophie du droit Philosophie politique Philosophie morale Philosophie polonaise (école de Lvov-Varsovie)
Marie-Frédérique PELLEGRIN (HDR)	Philosophies des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (morale, politique, générale, métaphysique, du droit, de l'histoire...) Questions portant sur le genre (féminisme, égalité et inégalité des sexes...)
Pierre-Jean RENAUDIE	Philosophie allemande contemporaine Phénoménologie, existentialisme Philosophie de l'esprit

Lexique concernant le statut des enseignants :

MCF (titulaire) : Maître-sse de Conférences (recruté-e après une thèse de doctorat) ; habilité-e à diriger des mémoires de master.

PU (titulaire) : Professeur-e des Universités (recruté-e après une HDR) ; habilité-e à diriger des thèses de doctorat.

HDR : habilitation à diriger les recherches dans le cadre d'un doctorat. Tous les PU sont HDR.

ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche. Contractuel-le (pour un an) généralement en fin de thèse ou en post-doctorat, recruté-e par la commission de spécialistes de la Faculté de philosophie.

Moniteur-trice : Enseignant-e contractuel-le, généralement en cours de thèse.

Chargé-e de cours: Enseignant-e extérieur-e chargé-e de vacances à la Faculté de philosophie.

Régime des examens

Vous devez prendre connaissance du *Régime des examens* du master « Philosophie » *dans son intégralité*. Seul ce document fait foi. Certains points importants sont toutefois rappelés ici.

Contrôle des connaissances

Chaque semestre sera validé par les contrôles des connaissances suivants :
+ un terminal écrit ou oral qui peut faire l'objet d'une seconde session ;
+ ou un examen en contrôle continu (ne donnant pas lieu à une seconde session).

Le séminaire « Actualité de la recherche » est validé sur la base de l'assiduité : une attestation signée par l'organisateur-trice de l'événement doit témoigner de la participation. Le stage et le PPP sont également validés sur la base de l'assiduité.

La première session des examens se déroule à la fin de chaque semestre. La deuxième session des examens des 1^{er} et 2^{ème} semestres a lieu durant en juin et juillet.

Validation des semestres

La compensation s'établit, à l'intérieur du semestre, entre les matières coefficientées. Il faut obtenir une moyenne de 10/20 sur l'ensemble des notes coefficientées du semestre pour le valider. (À défaut, seuls les crédits correspondants à chaque matière pour lesquelles la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20 sont validés.)
Les deux semestres ne se compensent pas entre eux.

Validation du M2 (2^{ème} année de master)

Elle se fait à la fin du 2^{ème} semestre. La réussite au M2 permet de se voir délivrer le diplôme de Master. L'obtention du diplôme de Master est conditionnée par l'obtention de 120 ECTS sur deux ans (M1/M2).

Les absences

Toute absence non rattrapée à un examen de contrôle continu et toute absence au Terminal écrit ou oral empêche le calcul de la moyenne générale ainsi que la compensation et entraîne l'ajournement. En effet une compensation ne peut être validée que si toutes les épreuves ont été passées. Cette règle s'applique y compris pour la soutenance du mémoire de recherche pour la première session.

Étudiant-e-s handicapé-e-s

Les étudiant-e-s handicapé-e-s peuvent bénéficier d'un tiers temps supplémentaire. La demande doit être effectuée auprès de la médecine préventive et signifiée au Doyen dans les délais impartis.

Concours de l'enseignement

Les étudiant-es inscrit-es en M1 ou déjà titulaires d'un M1 sont autorisé-es à présenter le concours du **CAPES externe de philosophie** (deux épreuves écrites vers fin mars-début avril, deux épreuves orales). Les étudiant-es inscrit-es en M2 Philosophie politique, juridique et éthique peuvent donc passer en parallèle le concours du CAPES.

N'oubliez pas de vous inscrire sur le site du Ministère de l'Education Nationale (inscription indépendante de l'inscription à la Faculté de Philosophie). Le programme est celui de la classe de Terminale. Contacter **Charles Ehret** (responsable de la préparation) dès la rentrée pour la constitution du groupe de préparation.

Les détenteurs-trices d'un Master complet sont autorisé-es à passer le concours de l'**Agrégation externe de philosophie** (trois épreuves écrites, quatre épreuves orales). La Faculté de philosophie de Lyon 3 propose en Bac + 6 une préparation complète aux épreuves de l'agrégation.

Le cours de **méthodologie philosophique** prépare aux exercices des concours. Il est recommandé aux étudiant-es qui souhaitent passer les concours de choisir chaque semestre leur cours optionnel en fonction de ce projet.

Les inscriptions par Internet aux concours ont généralement lieu en septembre-octobre
Pour tout renseignement, voir :
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33985/enseigner-college-lycee-general-capes.html>.

Programme de la session 2024 de l'agrégation externe.

Écrit

- 1^{ère} épreuve : hors programme
- 2^{ème} épreuve : composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions : « Le hasard et la nécessité »
- 3^{ème} épreuve : épreuve d'histoire de la philosophie
AUGUSTIN
MONTESQUIEU

Oral

- Leçon de philosophie sur programme : La logique et l'épistémologie
- Leçon de philosophie hors programme (l'esthétique, la métaphysique, la morale, la politique, les sciences humaines)

- Textes français ou traduits en français
DESCARTES, Principes de la philosophie (1647)
DELEUZE, Différence et répétition, Presses Universitaires de France, 1968.

- Texte en langue étrangère

Texte allemand

KANT, *Kritik der praktischen Vernunft*

Texte anglais

SMITH, Essays on philosophical subjects

Texte arabe

AL-GHAZALI, Fayṣal al-tafriqa bayna al-Islām wa-al-Zandaqa

Texte grec

ARISTOTE, Métaphysique, livre Gamma

Texte italien

GUICCIARDINI, Ricordi

Texte latin

SPINOZA, Ethica : Pars Tertia

Emploi du temps S1

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
8h-8h30											
8h30-9h		CM - Méthodes empiriques des sciences sociales M. Richard AC de 13/03 Séance de 10h30 de 8 à 11h-14h Ch 101									
9h-9h30	CM - Droit, politique et environnement ; droit et éthologie M. Demant AC de 23/08 Le 23/08-14h-16h										
9h30-10h											
10h-10h30											
10h30-11h											
11h-11h30											
11h30-12h											
12h-12h30											
12h30-13h											
13h-13h30											
13h30-14h											
14h-14h30											
14h30-15h											
15h-15h30											
15h30-16h											
16h-16h30											
16h30-17h											
17h-17h30											
17h30-18h											
18h-18h30											
18h30-19h											
19h-19h30											
19h30-20h											

ANNALE DES COURS DE 2020/2021 SAUF EXCEPTION RÉGULIÈRE